

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2011/238 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 650 922 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives, dont :

- . Communes : 800 €
- . Associations : 650 122 €

- approuve les contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ) à conclure entre le Département et respectivement la communauté de communes de l'Alsace Bossue et la communauté de communes du Pays de Hanau pour la période 2011-2013, ainsi que la communauté de communes du Pays de la Zorn pour la période 2011-2012

- approuve les avenants aux contrats d'objectifs conclus avec la Maison de jeunes et de la culture (MJC) de Villé, le centre socio-culturel d'OBERNAI, le centre socio-culturel de SARRE-UNION et le Réseau d'animation intercommunal (RAI) de Marckolsheim et environs, avenants ayant pour objet de proroger ces contrats d'objectifs pour l'année 2011.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces trois CTJ et ces quatre avenants, ainsi que le moment venu, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les conventions financières 2011 à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental) :

- le RAI de Marckolsheim et environs
- la MJC de Villé
- le centre socio-culturel d'OBERNAI
- le centre socio-culturel de SARRE-UNION
- les centres socio-culturels strasbourgeois du Neuhof, de l'Esplanade, de Koenigshoffen, de l'Escale, de la Krutenau, de l'Elsau, du Fossé des Treize, de HautePierre, de la Montagne Verte, de la Meinau, de Neudorf et "Victor Schoelcher", ainsi que la Maison de quartier du Ziegelwasser.

Le soutien financier aux structures socio-éducatives s'effectuera selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte d'un montant provisionnel de 50 % de la subvention versée en 2010, à réception de la convention signée
- versement du solde au quatrième trimestre 2011, sur la base de la production des pièces justificatives demandées.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55535-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/03/11